

# VILLE DE VALOGNES

## RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 30 novembre 2009 à 18 heures

### COMPTE RENDU DES QUESTIONS SOUMISES À DÉLIBÉRATION

#### 1. Attribution d'une indemnité de fonction à un Conseiller Municipal Délégué.

Par arrêté en date du 12 novembre 2009, Monsieur Gérard BREBANT a été désigné en qualité de Conseiller Municipal délégué aux espaces publics avec effet au 15 de ce mois.

Sur avis de la Commission Finances - Développement économique, Industriel et Commercial - Administration générale réunie le 23 novembre 2009, le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 4 abstentions (M. BEAUSSARON, Mme MOUCHEL avec le pouvoir de M. LENOBLE, M. BESSELIEVRE), **DECIDE** à l'unanimité des suffrages exprimés, l'attribution d'une indemnité de fonction à ce Conseiller délégué.

#### 2. Allocation à titre exceptionnel de subventions municipales.

Après examen par sa Commission Finances - Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale réunie le 23 novembre 2009, l'Assemblée Communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **ALLOUE** à titre exceptionnel, des subventions aux Organismes et Associations ayant formulé une demande.
- **Et CONFIRME** l'allocation de 420 € à l'association « La Lutte Valognaise » pour le règlement de la licence de 15 personnes handicapées et 1.000 € à l'association « AS Judo Club » pour un jeune en formation, montants s'inscrivant dans la répartition du fonds de 6.000 €, destiné à accompagner une politique de formation des jeunes et à soutenir financièrement la pratique du sport par des personnes handicapées.

*Tableau affiché  
dans le hall de  
la Mairie*

### 3. Dispositions concernant le Personnel Communal.

Sur avis de sa Commission Finances - Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale réunie le 23 novembre 2009, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** la passation et le renouvellement de contrats de travail à l'Hôtel-Dieu, à la Piscine Municipale et à l'Ecole Municipale de Musique.

### 4. Travaux de VRD - Demande de subvention départementale au titre des amendes de police 2010, sur tranche complémentaire.

Sur avis de sa Commission Finances - Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale et de sa Commission Environnement - Cadre de Vie - Urbanisme réunies le 23 novembre 2009, l'Assemblée Communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **DECIDE** la réalisation d'une dernière tranche de travaux pour l'aménagement d'un cheminement piétons, entre la rue Beaurepaire et le Hameau de la Victoire, consistant en un empierrement et un enrobé pour faciliter et sécuriser l'accès des piétons,
- **ADOpte** le programme de travaux pour un montant estimatif de 48.902,65 € TTC,
- **Et SOLLICITE** le concours financier du Conseil Général de la Manche au titre de la répartition 2010 du produit des amendes de police, sur tranche complémentaire.

### 5. Cession foncière.

Sur avis de sa Commission Finances - Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale réunie le 23 novembre 2009, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **ANNULE** la délibération passée le 5 juillet 2006 autorisant la cession d'une parcelle de terrain de 5.000 m<sup>2</sup> environ, située sur l'Espace d'Activités Economiques d'Armanville - secteur de Prémèsnil à Madame Christine DELACOUR, pour y transférer la SARL CFN Delacour spécialisée dans l'importation et la fabrication en gros de fleurs artificielles, celle-ci n'ayant pas répondu aux différentes relances effectuées par les services municipaux et Maître REYNAUD, Notaire, en vue de la rédaction de l'acte authentique de cession.
- **ET REMET EN VENTE** cette parcelle de terrain.

## 6. Budget Principal de la Ville - Décision modificative n°2 - complément de financement pour le remplacement de la chaudière de la piscine municipale.

Sur avis de sa Commission Finances - Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale, réunie le 23 novembre 2009, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **ADOpte** la décision modificative n°2 du Budget Principal 2009 de la Ville de Valognes, laquelle s'équilibre comme suit :

<i>Dépenses d'investissement (complément pour le remplacement de la chaudière de la piscine municipale)</i>	13.000 €
<i>Dépenses imprévues</i>	- 13.000 €

## 7. Aménagement du quartier de la gare - Espaces intermodaux.

Dans le cadre du projet de rénovation de la gare S.N.C.F. et suite à différentes réunions tenues avec les représentants du Conseil Régional de Basse-Normandie, du Conseil Général de la Manche, de la Communauté de Communes du Bocage Valognais et de la S.N.C.F., un projet d'aménagement des espaces intermodaux élaboré par les services techniques municipaux a été étudié par la commission Environnement - Cadre de Vie - Urbanisme réunie les 10 août et 6 octobre 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **ADOpte** le programme des travaux concernant l'aménagement du quartier de la gare et de ses espaces multimodaux d'un montant global de 1.452.240,01 T.T.C. selon la décomposition suivante :
  - ✓ Tranche ferme 1.156.612,50 € HT soit 1.383.308,55 € TTC
  - ✓ Tranche conditionnelle 57.635,00 € HT soit 68.931,46 € TTC
- **APPROUVE** le Dossier de Consultation des Entreprises établi par les Services Techniques Municipaux ;
- **RETIENT** comme mode de dévolution des travaux pour la mise en concurrence des entreprises la procédure d'appel d'offres ouvert ;
- **ET AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur MOUCHEL Adjoint à signer les marchés à intervenir avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

L'Assemblée communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de cet investissement lequel s'inscrira en 2010 dans le programme pluriannuel du mandat en Autorisation de Programme - Crédits de Paiement (**AP/CP**) :

**Montant du projet :**

Acquisitions foncières	:	20.000 €
Travaux	:	<u>1.452.240 €</u>
<b>TOTAL</b>	:	<b>1.472.240 €</b>

**Plan de Financement :**

Autofinancement	:	62.740 €
Conseil Régional	:	540.000 €
Conseil Général	:	50.000 €
Communauté de Communes du Bocage Valognais	:	19.500 €
Emprunts	:	<u>800.000 €</u>
<b>TOTAL</b>	:	<b>1.472.240 €</b>

- **SOLLICITE** les concours financiers du Conseil Régional de Basse-Normandie, du Conseil Général de la Manche, et de la S.N.C.F.,
- **Et AUTORISE** Monsieur le Maire :
  - ❖ à poursuivre les négociations engagées avec la S.N.C.F. pour disposer de la maîtrise foncière nécessaire à la réalisation du projet, étant entendu qu'un accord préalable devra être donné par la S.N.C.F. pour permettre à la Collectivité d'engager les travaux de V.R.D. avant signature de l'acte authentique,
  - ❖ à signer toutes conventions et documents présentés par les différents partenaires à charge par lui d'en rendre compte à l'Assemblée Communale au fur et à mesure de la conclusion des accords,
  - ❖ à dater, signer, et déposer le dossier de permis de construire nécessaire à la construction d'un abri piétons sur le parking.

## 8. Accessibilité de l'Hôtel de Ville.

Après consultation de ses Commissions sur les différents projets présentés par le Cabinet NIS de CAEN et la SARL Sylvie ROYER Architectes et Associés de VALOGNES, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 27 voix pour et 2 abstentions (Mme LE LANCHON et M. GOUJON), à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **DECIDE** selon les conditions présentées, la fusion des deux opérations initiales en un dossier unique, dénommé « **ACCESSIBILITÉ DE L'HÔTEL DE VILLE** » comprenant les travaux extérieurs et intérieurs directement liés à l'accessibilité de l'Hôtel de Ville ;
- **APPROUVE** le programme de travaux présenté selon les études des maîtres d'œuvre pour un montant de 511.968,34 € HT soit **612.314,13 € TTC** ;
- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel présenté pour cette opération d'investissement d'un montant global de **733.500 € T.T.C.** laquelle s'inscrira en 2010 dans le programme pluriannuel du mandat en Autorisation de Programme - Crédits de Paiement (**AP/CP**) ;
- **SOLLICITE** les concours financiers de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Équipement 2010, du Conseil Régional de Basse-Normandie et du Département de la Manche ;
- **CONFIRME** l'étude par le Cabinet de Madame Sylvie ROYER, Architecte, de la tranche conditionnelle concernant la transformation de la salle Henri Cornat en salle de Conseil Municipal ;
- **et AUTORISE** le Maire à dater, signer et déposer le permis de construire

## 9. Conventions, contrats, avenants, règlements, retenue de garantie.

Sur avis favorable de ses différentes Commissions, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à la passation et au renouvellement des conventions, contrats, avenants et règlements suivants :

*Dossier examiné par la Commission Finances - Développement Economique, industriel et commercial - Administration Générale le 23 novembre :*

- Espace d'Activités Économiques d'Armanville : passation d'une convention d'attribution d'un fonds de concours de la Communauté de Communes du Bocage Valognais d'un montant de 18.033 €, pour la

réalisation d'un bassin tampon destiné à recueillir les eaux pluviales du Parc d'Activités du Bois de la Coudre.

***Dossiers examinés par la Commission Culture - Patrimoine le 19 novembre :***

- Passation de conventions de partenariat à caractère culturel :
  - ✓ Avec l'ICEA BN (Inter-comités d'entreprises et assimilés de Basse-Normandie) et son réseau de carte Cezam pour accorder des tarifs préférentiels dans les Musées de Valognes,
  - ✓ Avec Manche Tourisme et son « Pass Manche » pour accorder des tarifs préférentiels lors de la visite des sites associés à l'opération,
  - ✓ Avec la Société Zorilla Recherche et Initiatives afin d'intégrer le dispositif « Normandie Pass », permettant aux porteurs de cette carte de bénéficier de réductions sur les entrées aux musées participant à cette opération.
- Spectacle avec le duo Andy Sheppard et Jean-Louis Matinier à l'Hôtel-Dieu - Prestation de service avec le Comité Coutançais d'Action Culturelle - Jazz sous les Pommiers, pour un concert le mercredi 9 décembre à 20 h 45, s'inscrivant dans le cadre de la saison culturelle.
- Spectacle de Noël à la Bibliothèque municipale - Passation d'une convention avec la Compagnie Cent mille génies pour un spectacle de marionnettes pour les enfants de 3 à 8 ans, intitulé « C'est pas tous les jours Noël » qui aura lieu le mercredi 16 décembre à 10 h 30 - coût global : 600 € TTC.
- Opération Pléïade à la Bibliothèque municipale, dans le cadre du partenariat avec le Collège Marcel Grillard de Bricquebec pour le projet local d'éducation pour l'intégration des arts et des sciences dans le devenir de l'élève - Contrat de prestation avec Gilles Rapaport, auteur, pour une rencontre à la Bibliothèque le jeudi 10 décembre - Coût : 422 €, auquel s'ajoutent les frais de déplacement et de restauration.

***Dossiers examinés par la Commission Action Sociale - Santé - Handicap - Famille - Logement le 23 novembre :***

- Mise à disposition de salles municipales situées dans les locaux de l'EVEILS rue Binguet - Renouvellement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour une durée d'un an, des conventions avec les Centres de Formation « CAP FORMATION » et « FACE », moyennant un loyer mensuel de 110 € auquel il convient d'ajouter une participation aux charges de fonctionnement au prorata de la surface utilisée.
- Mise à disposition d'une salle Arc-en-Ciel - Passation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour une durée d'un an, d'une nouvelle convention avec le Centre de Formation CFI, 5 jours par semaine, moyennant une redevance mensuelle de 250 € auquel il convient d'ajouter 50 € de charges.

*Dossier examiné par la Commission Jeunesse - Temps Libre - Vie associative le 25 novembre :*

- Utilisation du minibus - Approbation du règlement et de la convention d'utilisation, mise en place d'une caution d'un montant de 1.000 €.

*Dossiers examinés par la Commission Finances - Développement Economique, industriel et commercial - Administration Générale le 23 novembre :*

- Passation de contrats d'assurance et signature des marchés avec les compagnies retenues par la Commission d'Appel d'Offres le 29 octobre 2009.
- Lutte contre le ragondin et les rongeurs aquatiques - Passation d'une convention avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche (FDGDON 50) moyennant une participation de 2.000 € HT basée sur le nombre d'habitants.
- Panneaux Brouillard - Renouvellement pour une durée d'un an de la convention avec la Société Manche Communication.
- Reversement d'une retenue de garantie effectuée à la Société DATAPOINT de l'Hay-les-Roses (94) pour l'informatisation de la Bibliothèque Municipale en 2002 pour un montant de 957,09 €.

Valognes, le 1<sup>er</sup> décembre 2009

**LE MAIRE :**

**Jacques COQUELIN**